



# Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile

**Préambule :** Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants des employeurs et des salariés des services à la personne et le réseau prévention (Direction des risques professionnels de la CNAMTS) ont défini une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés.

La réponse formation a été réalisée par le département formation de l'INRS sous la forme d'un dispositif intitulé : **Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile.** (Certificat SST + certificat PRAP)

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il vise également à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail.

Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat « CPS » et est dispensée par des formateurs formés et habilités par l'INRS.

Source : INRS

## Public concerné

Salariés travaillant pour le secteur de l'aide et du soin à domicile

**Objectifs** à l'issue de la formation les participants seront capables d' :

- ▶ être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- ▶ adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur leur lieu de travail.

## Validation

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de CPS Intervenant à domicile

## Contenu et intentions pédagogiques

- ▶ Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- ▶ Les différents facteurs de risques biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels.
- ▶ Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- ▶ Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- ▶ Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail.
- ▶ La formation aux techniques gestuelles.
- ▶ La formation de Sauveteur Secouristes du Travail (protéger, alerter, secourir)

Durée : 21 heures (14 h + 7 h)

**HERTHENA**

sarl